



### **Casa Roma Limited 25/20/10 Year Warranty**

Casa Roma warrants for a period of (25) (20) (10) years, from the date of purchase, that the ceramic surface will not wear through, burn, scratch, fade or stain under conditions of residential use.

The flooring must be installed and used in accordance with the instructions accompanying the product.

To validate the warranty, Casa Roma-approved adhesive must be used to install the floor.

Any surface wear must be readily visible (i.e. approximately ½ square inch).

This warranty does not cover defects caused by improper surface preparation, installation or application.

Installation of flooring that contains any manufacturing defect is not covered by the warranty.

If Casa Roma accepts a claim under the Casa Roma Warranty, it will repair or replace, at its option, the affected flooring material. This warranty covers the repair or replacement of affected flooring materials only; it does not cover labour costs. If the original design for which a claim is made is no longer available, Casa Roma will replace the affected floor materials with another design of equal value. The above remedy is the customer's sole and exclusive remedy for claims under this warranty. This warranty is non-transferable. It extends only to the original end-user. The original invoice from an authorized dealer must be supplied.



### **Garantie limitée Casa Roma de 25/20/10 ans**

Casa Roma garantit pour une période de (25) (20) (10) ans, à compter de la date d'achat, que la surface de céramique ne subira pas d'usure complète, ne brûlera pas, ne se décolorera pas et ne tachera pas dans des conditions d'utilisation résidentielle.

Le revêtement de sol doit être installé et utilisé conformément aux instructions qui accompagnent le produit.

Pour que la garantie soit valide, l'adhésif approuvé par Casa Roma doit être utilisé pour installer le plancher.

Toute usure de la surface doit être facilement visible (c'est-à-dire d'environ ½ pouce carré).

Cette garantie ne couvre pas les défauts causés par une préparation, une installation ou une application inadéquate de la surface.

Une installation de revêtement de sol qui contient des défauts de fabrication n'est pas couverte par la garantie.

Si Casa Roma accepte une réclamation en vertu de la garantie de Casa Roma, elle réparera ou remplacera, à son choix, le revêtement de sol altéré. Cette garantie couvre seulement la réparation ou le remplacement du revêtement de sol altéré; elle ne couvre pas les frais de main-d'oeuvre. Si le design initial qui fait l'objet d'une réclamation n'est plus disponible, Casa Roma remplacera les matériaux altérés par des matériaux ayant un design d'une valeur égale. Le recours ci-dessus est le seul et unique recours du client pour les réclamations faites en vertu de la présente garantie. Cette garantie n'est pas transférable. Elle s'applique seulement à l'utilisateur final initial. Vous devez fournir la facture originale provenant d'un détaillant autorisé.